

# 14-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Depuis le traité de Rome de 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM au sein de l'Union Européenne (UE). Les règles d'association des PTOM sont établies par les "décisions d'association outre-mer" (DAO) successives, adoptées depuis 1964. La révision de la DAO de 2001 a été engagée en 2008, et a abouti à l'adoption d'une nouvelle DAO en 2013. Les objectifs poursuivis par l'association des PTOM à l'UE sont l'accroissement de leur compétitivité, le renforcement de leur capacité d'adaptation, la réduction de leur vulnérabilité économique et environnementale, et la promotion de leur coopération avec d'autres partenaires.

Le principal instrument financier de l'aide européenne en Nouvelle-Calédonie reste le **Fonds Européen pour le Développement (FED)**, constitué de trois enveloppes principales (territoriale, régionale et thématique). Depuis 1986 (VI<sup>e</sup> FED), la Nouvelle-Calédonie reçoit une assistance financière au titre de l'enveloppe territoriale. Depuis 2001 (IX<sup>e</sup> FED), la Commission européenne alloue ses aides selon le processus de l'**appui budgétaire**, qui consiste à attribuer les fonds directement au budget du pays, où ils sont ensuite gérés selon les systèmes nationaux ou territoriaux.

Pour son enveloppe territoriale, la Nouvelle-Calédonie élabore un Document Unique de Programmation (DOCUP), devenu Document de Programmation (DP) depuis le XI<sup>e</sup> FED. Ce dernier présente le secteur de concentration choisi pour l'attribution des fonds européens, en l'occurrence le soutien à l'emploi et l'insertion professionnelle. La Nouvelle-Calédonie a bénéficié d'un financement de 2,4 milliards de FCFP au titre du X<sup>e</sup> FED, dont la mise en œuvre s'est achevée en 2014. La programmation de l'enveloppe du XI<sup>e</sup> FED, d'un montant de 3,6 milliards de FCFP pour la période 2014-2020, a débuté en 2014 et devrait s'achever fin 2016, pour une mise en œuvre opérationnelle à partir de 2017. A l'occasion du XI<sup>e</sup> FED, les enveloppes du FED régional pour les PTOM du Pacifique (4,3 milliards de FCFP) et du FED thématique sont dédiées à la gestion durable des ressources naturelles.

Les PTOM peuvent également bénéficier d'autres instruments financiers, notamment l'éligibilité aux **programmes de l'Union européenne** (Horizon 2020 avec l'ADECAL, Erasmus+) et les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), que la Nouvelle-Calédonie a sollicités pour le Médipôle.

► **PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer)**. Au nombre de 25, ces territoires ne font pas partie de l'UE, mais jouissent d'un statut spécial d'"associé", conçu pour favoriser leur développement économique et social. On compte :

- Douze PTOM britanniques : Anguilla, Les Bermudes, les territoires britanniques dans l'Antarctique britannique et l'océan Indien, les îles Vierges britanniques, les îles Caïman, les îles Falkland, Montserrat, Pitcairn, Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud, Sainte-Hélène et les îles Turks et Caïcos ;
- Six PTOM français : Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises, Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna ;
- Six PTOM néerlandais : Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint-Maarten.
- Le Groenland, relevant du Royaume du Danemark.

► **FED (Fonds Européen pour le Développement)**. Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des PTOM et des Etats ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Chaque FED est régi par son propre règlement financier et géré en dehors du budget général de l'UE. Il est financé par des contributions directes des Etats membres. Le XI<sup>e</sup> FED couvrira la période 2014-2020 et s'élèvera à 30,5 milliards d'euros. La Banque Européenne d'Investissement allouera 2,6 milliards d'euros supplémentaires sous forme de prêts sur ses ressources propres. L'enveloppe du FED pour les PTOM en particulier s'élève à 364 millions d'euros, soit 43 milliards de FCFP, contre 34 milliards de FCFP pour la période 2007-2013.

► **Appui budgétaire**. Cette modalité est mise en œuvre dans les PTOM, à condition qu'ils remplissent quatre conditions d'éligibilité : définition d'une politique de développement, stabilité du cadre macro-économique, programmation d'une amélioration de la gestion des finances publiques et transparence du système budgétaire.

► **Programmes européens**. L'Union Européenne finance également des projets dans des secteurs clés, notamment dans le cadre du Programme cadre pour la recherche et le développement technique (PCRDT), de la ligne thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (ENRTP), de la ligne environnement du Parlement européen (BEST) et des programmes communautaires pour la jeunesse et l'éducation (Erasmus, Jeunesse en action).

**SOURCES** [1] Délégation de la Commission Européenne. [2] GNC, service de la coopération régionale.

## VOIR AUSSI

Commission Européenne : [www.europa.eu](http://www.europa.eu)

Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne ("décision d'association outre-mer"), Conseil de l'Union européenne

Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures : [www.cooperation-regionale.gouv.nc](http://www.cooperation-regionale.gouv.nc)

# 14.1 AIDES EUROPÉENNES

## Chronologie des différents Fonds Européens de Développement (FED) [1]

I <sup>er</sup> FED	1959-1964	
II <sup>e</sup> FED	1964-1970	Convention de Yaoundé I
III <sup>e</sup> FED	1970-1975	Convention de Yaoundé II
IV <sup>e</sup> FED	1975-1980	Convention de Lomé I
V <sup>e</sup> FED	1980-1985	Convention de Lomé II
VI <sup>e</sup> FED	1985-1990	Convention de Lomé III
VII <sup>e</sup> FED	1990-1995	Convention de Lomé IV
VIII <sup>e</sup> FED	1995-2000	Convention de Lomé IV et sa révision IV bis
IX <sup>e</sup> FED	2000-2007	Accord de Cotonou
X <sup>e</sup> FED	2008-2013	Accord de Cotonou révisé
XI <sup>e</sup> FED	2014-2020	Accord de Cotonou révisé

## Aides européennes aux PTOM français [2]

	VI <sup>e</sup> FED (1986-1990)	VII <sup>e</sup> FED (1991-1995)	VIII <sup>e</sup> FED (1996-2000)	IX <sup>e</sup> FED (2000-2007)	X <sup>e</sup> FED (2008-2013)	XI <sup>e</sup> FED (2014-2020)
	Dotation	Dotation	Dotation	Total disponible	Dotation	Dotation
Mayotte	567	800	1 193	2 903	2 735	/// (b)
Nouvelle-Calédonie	937	1 492	1 885	3 604 (a)	2 364	3 556
Polynésie française	985	1 563	1 683	2 069	2 362	3 568
Saint-Pierre-et-Miquelon	409	358	477	1 529	2 475	3 138
Terres Australes et Antarctiques Françaises (c)	36	36	-	-	-	-
Wallis et Futuna	448	549	764	2 003	1 968	2 339

(a) Dotation initiale du IX<sup>e</sup> FED + transferts des FED précédents.

(b) Mayotte n'est plus un PTOM mais une Région ultrapériphérique de l'Union Européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

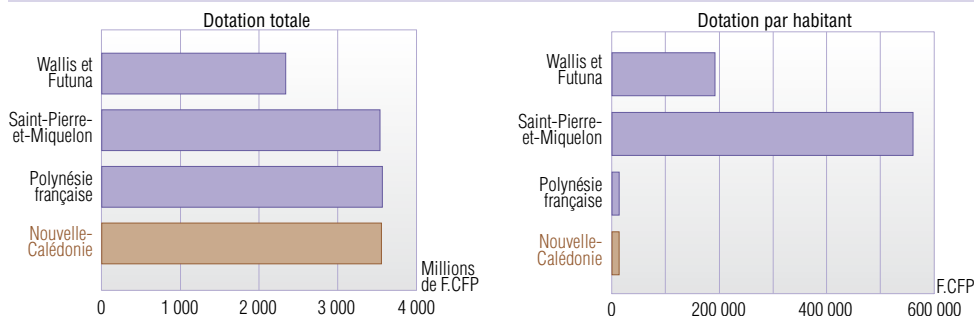
(c) Elles bénéficient du FED régional et non du FED territorial.

Unité : million de F.CFP

## Secteurs aidés et projets achevés ou en cours soutenus par l'Union Européenne en Nouvelle-Calédonie depuis 2007 [2]

Secteur concerné	Intitulé du programme
	Instrument de coopération au développement BEST 2.0 (LIFE)
Environnement-biodiversité-développement durable	Action préparatoire BEST (PACIOCEA, BEST III-NC, GREEN, CORAIL) ENRTP (BirdLife Pacifique) Projet INTEGRE (X <sup>e</sup> FED régional)
Culture	Europe Créative
Emploi et insertion professionnelle	XI <sup>e</sup> FED au titre de l'enveloppe du FED territorial allouée à la Nouvelle-Calédonie
Formation professionnelle	X <sup>e</sup> FED au titre de l'enveloppe du FED territorial allouée à la Nouvelle-Calédonie
Education et formation	Erasmus+ Education et formation tout au long de la vie (Erasmus, Grundwig)
Jeunesse	Jeunesse en Action (Service Volontaire Européen)
Recherche et innovation	Horizon 2020, COSME 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> PCRD Stratégies Territoriales de l'Innovation (X <sup>e</sup> FED)
Santé	Aide financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour la construction du Médipôle

## Dotations attribuées aux PTOM français au titre du XI<sup>e</sup> FED [2]



# 14-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Les interventions financières de l'Etat en Nouvelle-Calédonie prennent plusieurs formes : les **dépenses directes de l'Etat** vers les ménages et les administrations, les contrats de développement et d'agglomération et la défiscalisation.

Pour accompagner le développement économique et social, l'Etat conclut, depuis 1990, avec les provinces et la Nouvelle-Calédonie, des **contrats de développement** pluriannuels qui s'inscrivent dans les orientations retenues par le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025). Depuis 1993, la province Nord est une priorité des contrats de développement : environ un quart des financements de l'Etat lui sont dédiés pour la période 2011-2016, contre 18 % pour la province Sud, 14 % pour la province des îles Loyauté et 11 % pour la Nouvelle-Calédonie.

L'Etat soutient en particulier les actions en faveur de l'habitat social, des infrastructures de base, de la continuité territoriale, ainsi que de l'éducation et la santé. La 6<sup>e</sup> génération de contrats de développement pour la période 2017-2021 devrait engager l'Etat pour un montant de 49 milliards de FCFP.

Par ailleurs, des **contrats d'agglomération** sont également conclus entre l'Etat et les communes du Grand Nouméa pour accompagner le développement de l'agglomération (habitat, adduction d'eau, assainissement...), ainsi que le développement social et urbain (insertion, prévention de la délinquance, ...).

La Nouvelle-Calédonie bénéficie du dispositif de **défiscalisation nationale**, financé par l'Etat et encadré par la "loi Girardin". En complément, la Nouvelle-Calédonie a mis en place un régime fiscal de **défiscalisation locale**. Certains projets peuvent cumuler ces deux régimes, on parle alors de "double défiscalisation". Depuis cinq ans, l'Etat a accordé 96 agréments de défiscalisation, pour un montant total de 93,5 milliards de FCFP.

Le **logement** est un des secteurs prioritaires pour l'Etat depuis plusieurs années. Il représente 61 % des investissements agréés au titre de la défiscalisation métropolitaine en 2015, suivi par les interventions dans les secteurs des mines (21 %) et de l'industrie (13 %).

► **Dépenses de l'Etat.** Voir rubrique 13.2.

► **Contrats de développement.** Prévus par les articles 84 et 85 de la loi référendaire n°88-1028 du 9 novembre 1988, les 1<sup>ers</sup> contrats de développement ont été signés par l'Etat et les provinces pour la période 1990-1992 ; les 2<sup>e</sup>, pour 1993-1997, ont été prolongés par avenants en 1998 et 1999 ; les 3<sup>e</sup> contrats, pour 2000-2004, ont été prolongés par avenants en 2005 ; les contrats de 2006-2010 ont été suivis par ceux de 2011-2015, prolongés jusqu'en 2016. Les contrats de développement avec l'Etat pour la période 2017-2021 devraient être signés début 2017.

► **Contrat d'agglomération.** Le contrat de ville, conclu entre l'Etat et la commune de Nouméa pour la période 1993-1997, a été prolongé par deux avenants, en 1998 et 1999, qui l'ont également étendu aux communes de Dumbéa, Mont-Dore et Païta. Il est devenu contrat d'agglomération à partir de 2000. Les contrats d'agglomération suivants concernent la période 2017-2021 et devraient être signés début 2017.

► **Défiscalisation nationale.** Ce terme est utilisé pour caractériser une loi d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer. La loi Girardin, dont la base juridique est la loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003, vise à soutenir les investissements outre-mer. La défiscalisation des investissements productifs et du logement social est prolongée jusqu'en 2025 pour les collectivités à fiscalité propre (sauf Saint-Martin).

► **Défiscalisation locale.** La loi du pays n°2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement au niveau local permet aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, de bénéficier d'un crédit d'impôt pour tout financement supérieur ou égal à 10 millions de FCFP, dans le cadre d'un investissement productif neuf réalisé en Nouvelle-Calédonie et d'un montant d'au moins 50 millions de FCFP. Au total, 13 secteurs d'activité sont éligibles dont les énergies renouvelables, la R&D, l'hôtellerie, la pêche et aquaculture, ...

► **Logement.** Voir 6.

**SOURCE** [1] Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

## VOIR AUSSI

Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie : [www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

Loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003, dite "loi Girardin" : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Loi du pays n°2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc)

Les dispositifs locaux de défiscalisation en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, Rapport public annuel de la Cour des comptes, février 2012.

# 14.2 INTERVENTIONS DE L'ETAT

## Intervention de l'Etat dans les contrats de développement [1]

	1993-1999	2000-2005	2006-2010	2011-2016
Etat/province îles Loyauté	7 441	5 835	6 303	6 697
Etat/province Nord	13 107	12 033	13 118	11 857
Etat/province Sud	10 815	9 016	8 258	8 755
Etat/communes des îles Loyauté	///	432	716	812
Etat/communes du Nord	///	1 209	2 883	4 135
Etat/communes du Sud	///	545	1 165	1 150
Etat/Nouvelle-Calédonie	4 434	3 818	4 801	5 547
Etat/Intercollectivité	///	1 959	3 093	2 972
Contrat d'agglomération (a)	8 572	5 404	6 927	6 743
Évaluation des contrats	///	///	///	60
<b>Total</b>	<b>44 369</b>	<b>40 251</b>	<b>47 265</b>	<b>48 726</b>

(a) Contrat de ville en 1993-1997, prolongé en contrat d'agglomération.

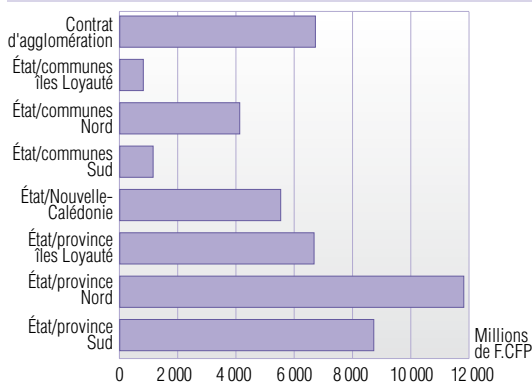
Unité : million de F.CFP

## Projets agréés par l'Etat au titre de la défiscalisation en 2015 [1]

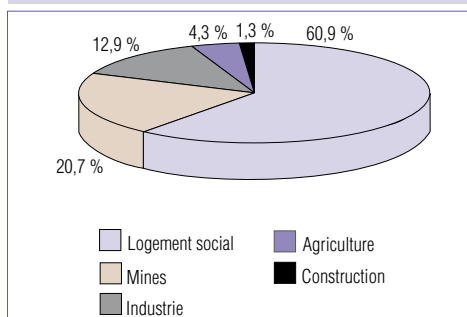
	Nombre de projets agréés	Montant des investissements agréés
Province îles Loyauté	-	-
Province Nord	6	4 880
Province Sud	16	10 950
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>15 830</b>

Unités : nombre, million de F.CFP

## Programmation de l'intervention de l'Etat dans les contrats de développement 2011-2016 [1]



## Investissements agréés par l'Etat en défiscalisation par secteurs d'activité\* en 2015 [1]



\* Les chiffres indiqués ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à procédure d'agrément, les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi bénéficiant, de droit, des mesures d'aides fiscales.

## Programmation de l'intervention de l'Etat dans les contrats de développement 2011-2016 par domaine d'intervention et zone concernée [1]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie	Montants programmés
Accès au logement	1 292	5 686	4 832	-	11 810
Infrastructure de base/continuité	2 136	4 274	5 352	-	11 762
Éducation et formation	3 191	1 595	1 659	180	6 625
Santé et accès aux soins	92	595	282	4 217	5 186
Actions pour la jeunesse	199	161	2 694	175	3 229
Désenclavement	23	2 783	96	255	3 156
Recherche et développement	7	-	-	2 060	2 066
Environnement et biodiversité	193	194	681	413	1 480
Accès à la culture	181	290	136	420	1 027
Énergie et transport	6	-	527	480	1 013
Filières agricoles	84	210	-	320	614
Actions pour les autres populations	-	10	330	-	340
Prévention des risques	80	167	-	-	247
Autres secteurs économiques	25	28	60	-	113
<b>Total</b>	<b>7 508</b>	<b>15 992</b>	<b>16 648</b>	<b>8 519</b>	<b>48 666</b>

Unité : million de F.CFP

# 14-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Depuis 1988, le développement économique relève de la compétence provinciale. Les provinces peuvent intervenir d'une part à travers leurs sociétés d'économie mixte (SEM) et d'autre part, via les aides provinciales en faveur du développement économique.

La SEM PromoSud soutient en particulier l'hôtellerie, mais aussi le secteur aquacole, l'animation touristique et le secteur minier. Depuis octobre 2014, la Sofinor se consacre uniquement au secteur du nickel à travers des prises de participations au capital de la SLN, d'Eramet (par le biais de la STCPI) et de la SMSP, dont elle est l'actionnaire majoritaire (87 %). Nord Avenir, une nouvelle entité dissociée de la Sofinor, soutient désormais l'ensemble des autres secteurs économiques : tourisme, aménagement, etc... Quant aux interventions de la Sodil en province îles Loyauté, elles concernent principalement les activités de services, en particulier le tourisme et les transports, mais aussi la pêche et l'agroalimentaire.

Les aides provinciales en faveur du développement économique sont attribuées dans le cadre de codes de développement. Ces codes spécifient, pour chaque province, les mesures financières d'incitation et de soutien à l'investissement et à l'emploi, ainsi que leurs modalités d'application respectives.

En 2015, le province Sud a ainsi versé 370 millions de FCFP d'aides dans le cadre du CASE, contre 580 millions de FCFP cinq ans auparavant. En 2015, elle soutient principalement le secteur rural, et en particulier la pêche et l'aquaculture, ainsi que les productions animales et végétales.

La province Nord a attribué, dans le cadre du CODEV-PN, 310 millions de FCFP d'aides en 2015, en baisse d'un tiers par rapport à 2010. Elle soutient particulièrement le secteur rural en 2015 (65 % des aides allouées), et dans une moindre mesure, la pêche et l'aquaculture.

La province des îles Loyauté a quant à elle versé 310 millions de FCFP d'aides au développement économique en 2015 dans le cadre de son code provincial. Elle a soutenu les activités de services (68 % des aides versées) et de tourisme (16 %).

► Provinces (Budget). Voir 13.4.

► Sociétés d'Économie Mixte (SEM). La Société d'Économie Mixte est une société associant des partenaires privés et publics, la part de l'actionariat public ne pouvant dépasser 80 %. En application de l'article 139 de la loi du 22 janvier 1989, portant statut du territoire, les provinces se sont chacune dotées d'une SEM : PromoSud pour la province Sud, Sofinor (et Nord Avenir depuis 2015) pour la province Nord et la SODIL pour la province des îles Loyauté. Celles-ci permettent aux provinces d'agir en faveur du développement économique autour de pôles définis comme prioritaires. Elles interviennent sous forme de prises de participations au capital des entreprises ou d'apports en comptes courants et accompagnent la conduite des projets.

► Codes de développement et/ou d'investissement.

Il en existe un pour chaque province :

- Code des Aides pour le Soutien à l'Économie en province Sud (CASE). C'est un dispositif de mesures financières d'incitation et de soutien, avec plusieurs champs d'application : aides à l'investissement et à la création d'emploi (Économie générale), soutien à l'investissement dans les domaines du développement durable (Économie verte), interventions en faveur des agriculteurs (Économie rurale) ou des aquaculteurs et des pêcheurs (Économie maritime).
- Code de développement de la province Nord (CODEV-PN). Il institue des aides, pour tous les secteurs d'activité hors métallurgie, qui peuvent s'appliquer à la création, l'extension et la reprise d'activité. Trois catégories de projets sont définies : les projets d'activité économique traditionnelle, d'insertion économique et enfin, d'entreprise. Les aides permettent de compléter un plan de financement, ou de soutenir le fonctionnement, et en particulier la création d'emplois.
- Code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté. Il a pour objectif de favoriser l'émergence d'activités économiques tout en tenant compte des spécificités des îles. La province s'est dotée d'un ensemble de mesures pour les projets de développement : création ou extension d'activités, aides spécifiques par filière, aide aux entreprises dans le cadre de leurs activités, soutien aux entreprises pour assurer leur pérennité, mesures ponctuelles.

**SOURCES** [1] Province Sud, Direction de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation et Direction du Développement Rural. [2] Province Nord, Direction du Développement Économique et de l'Environnement. [3] Province des îles Loyauté, Direction de l'Économie Intégrée.

## VOIR AUSSI

Code des aides pour le soutien à l'économie en Province Sud : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

Code de développement de la province Nord : [www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)

Code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté : [www.province-iles.nc](http://www.province-iles.nc)

Promosud : [www.promosud.nc](http://www.promosud.nc)

Sofinor : [www.sofinor.nc](http://www.sofinor.nc)

Nord Avenir : [www.nord-avenir.nc](http://www.nord-avenir.nc)

Sodil : [www.sodil.nc](http://www.sodil.nc)

# 14.3 INTERVENTIONS PROVINCIALES

## Aides accordées au titre du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud [1]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Agro-alimentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Artisanat-Industrie	16	35	8	20	14	55	9	35	12	42	15	11
Tourisme	15	39	18	76	19	51	13	43	14	31	11	9
Commerce et services	39	132	16	88	19	45	28	92	19	83	20	18
Pêche et aquaculture	22	108	9	22	37	131	11	19	26	121	19	152
Transformation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production animale	56	109	127	220	30	36	50	78	58	124	44	93
Production végétale	50	159	50	93	36	81	39	97	19	38	40	85
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>582</b>	<b>228</b>	<b>519</b>	<b>155</b>	<b>399</b>	<b>150</b>	<b>364</b>	<b>148</b>	<b>440</b>	<b>149</b>	<b>367</b>

Unités : nombre, million de F.CFP

## Aides accordées au titre du code de développement de la province Nord [2]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Aquaculture	1	3	1	2	-	-	1	2	1	1	3	20
Artisanat-Industrie	24	59	26	43	17	26	7	28	2	16	4	13
Commerce	22	97	3	4	10	74	4	13	2	18	1	2
Forêts	12	3	2	0,4	3	2	4	3	1	0,3	4	0,6
Pêche	30	28	29	51	16	25	7	15	7	19	13	38
Rural	147	139	104	155	69	178	81	235	72	136	108	201
Services	34	44	26	21	21	24	9	29	7	21	4	20
Tourisme	12	32	5	15	11	19	6	15	1	8	3	7
Transport-Roulage	26	47	18	27	8	12	9	12	4	6	5	8
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>452</b>	<b>214</b>	<b>318</b>	<b>155</b>	<b>358</b>	<b>128</b>	<b>354</b>	<b>97</b>	<b>225</b>	<b>145</b>	<b>309</b>

Unités : nombre, million de F.CFP

## Aides accordées au titre du code provincial d'aide au développement économique de la province des îles Loyauté [3]

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Agriculture-Élevage	54	39	93	58	68	33	76	44	31	3	21	12
Pêche	5	23	19	67	13	81	7	24	5	13	9	39
Tourisme	2	18	10	36	7	38	7	51	3	14	8	49
Services	13	91	43	300	55	465	36	188	19	66	39	211
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>171</b>	<b>165</b>	<b>462</b>	<b>143</b>	<b>616</b>	<b>126</b>	<b>307</b>	<b>58</b>	<b>96</b>	<b>77</b>	<b>310</b>

Unités : nombre, million de F.CFP

# 14-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

En complément de l'Union Européenne, l'Etat, et les provinces, d'autres organismes soutiennent le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

L'AFD intervient au moyen de différents instruments financiers dont des prêts directs au secteur public et privé, la gestion de participations dans certaines sociétés, le financement et la gestion d'une filiale immobilière, les fonds de garantie... En Nouvelle-Calédonie, elle appuie et finance principalement le secteur public local, mais aussi des projets structurants - publics ou privés - notamment dans les secteurs de la santé, du transport et de l'habitat social.

A travers des prises de participations ou des apports en compte courant, l'ICAP contribue au renforcement de la structure financière des entreprises. Ces interventions peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement : il joue alors le rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Le tourisme et la mine sont les deux secteurs prioritaires des opérations de l'ICAP.

L'objectif de l'ADIE est de financer par des microcrédits le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique pour des personnes n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Elle a déployé en 2013 le dispositif CréaJeunes avec la Province Sud, visant à accompagner des jeunes de moins de 32 ans dans la création d'entreprise. En 2015, parmi les 90 personnes accompagnées par le dispositif, 23 ont déjà créé leur entreprise. Le dispositif sera reconduit pour 2016.

L'association Initiative Nouvelle-Calédonie

finance des prêts d'honneur de plus faibles montants, permettant ainsi l'éligibilité à un prêt bancaire complémentaire. Les promoteurs du projet bénéficient d'un suivi technique et, éventuellement, d'un parrainage.

L'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL), quant à elle, est en charge de la promotion des investissements en Nouvelle-Calédonie et du soutien aux exportations. Depuis 2011, elle gère à travers son Technopôle, les programmes publics de recherches scientifiques appliquées, en vue de les transférer au secteur privé.

En 2016, une convention signée entre la Banque Publique d'Investissement (BPI France), la province Sud, l'AFD, l'ICAP et la Sogefom (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer) met en œuvre un "prêt de développement de la province Sud" (PDPS), destiné aux TPE et PME du territoire, en complément d'un partenaire financier extérieur.

► **AFD.** L'Agence Française de Développement est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle apporte son appui à la définition des politiques publiques et concourt au financement de projets dans les pays en développement et l'outre-mer français. Elle finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations et soutiennent la croissance économique, tout en préservant l'environnement.

► **ICAP.** Issu des Accords de Matignon, l'Institut Calédonien de Participation, est une société d'Etat créée le 18 mai 1989, dans le cadre de la loi n°46-860 du 30 avril 1946. Il a pour mission de rendre possible les projets dont la réalisation mènera au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Il compte comme actionnaires l'Etat, à hauteur de 52% par l'intermédiaire de l'AFD, les provinces se partageant le solde à part égale.

► **ADIE.** Créée en 1989 et implantée en Nouvelle-Calédonie depuis 1999, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) intervient principalement à travers des microcrédits sur financement privé, à destination des créateurs d'entreprises rencontrant des difficultés d'accès au crédit bancaire (plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux). L'association propose également un accompagnement gratuit à la création d'entreprises.

► **Initiative Nouvelle-Calédonie.** L'association INC fait partie du réseau "Initiative" auquel elle appartient depuis sa création en 2007. Les membres de l'association sont les trois Provinces, les chambres consulaires, l'ADIE, l'ICAP, la BNC, la BCI, l'AFD, la CDC, quelques sociétés privées ainsi que des bénévoles et des parrains. L'objectif d'INC est de favoriser la création, le développement ou la reprise de petites entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (sans intérêt ni garantie), qui a pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres d'un projet, et ainsi permettre l'éligibilité à un prêt bancaire.

**SOURCES** [1] ICAP. [2] AFD. [3] ADIE. [4] Initiative NC.

## VOIR AUSSI

ICAP : [www.icap.nc](http://www.icap.nc)

AFD : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

ADIE : [www.adie.org](http://www.adie.org)

ADECAL : [www.adecal.nc](http://www.adecal.nc)

Initiative NC : [www.initiative-nc.com](http://www.initiative-nc.com)

# 14.4 AUTRES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

## Répartition du portefeuille ICAP par secteur d'activité et par province au 31 mars 2016\* [1]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Interventions totales		
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
Tourisme	30	190	49	443	86	567	165	1 201	20,8
Mine	-	-	185	1 081	11	77	196	1 157	19,5
Transport (a)	28	206	115	338	45	196	188	741	12,5
BTP	18	119	165	484	15	88	198	691	12,1
Commerce / Service	21	162	57	258	22	124	100	545	9,6
Aquaculture	-	-	4	110	21	401	25	512	8,7
Artisanat	18	85	17	90	27	110	62	285	4,9
Pêche	4	77	18	162	2	26	24	264	4,7
Exploitation forestière	-	-	11	92	8	51	19	144	2,5
Agriculture / Elevage	-	-	14	115	10	70	24	186	3,3
Restauration	5	23	6	52	2	12	13	87	1,0
Divers	1	20	-	-	-	-	1	20	0,4
<b>Total interventions</b>	<b>125</b>	<b>883</b>	<b>641</b>	<b>3 225</b>	<b>249</b>	<b>1 723</b>	<b>1 015</b>	<b>5 831</b>	<b>100,0</b>
%	12,3	15,1	63,2	55,3	24,5	29,5	100,0	100,0	///

\* Données provisoires.

(a) Hors roulage sur mine (classé dans la mine).

Unités : nombre, million de F.CFP, %

## Évolution des engagements de l'AFD en Nouvelle-Calédonie par secteur [2]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur privé	4 215	1 277	19 570	6 285	934	1 886
Habitat social	-	-	-	10 143	-	597
Collectivités locales	8 661	5 824	9 189	7 676	10 233	9 878
Établissements publics et semi-publics	2 804	27 059	1 408	1 193	5 489	5 674
<b>Total</b>	<b>15 681</b>	<b>34 162</b>	<b>30 167</b>	<b>25 298</b>	<b>16 656</b>	<b>18 035</b>

Unité : million de F.CFP

## Interventions de l'ADIE depuis sa mise en place en Nouvelle-Calédonie [3]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
2000	-	-	-	-	62	33	62	33
2001	-	-	39	19	92	46	131	65
2002	66	42	50	26	119	50	235	118
2003	82	47	131	59	131	63	344	168
2004	82	42	86	44	140	76	308	162
2005	79	46	88	43	133	69	300	158
2006	76	58	97	54	135	83	308	195
2007	93	75	114	70	162	108	369	253
2008	113	76	106	65	199	118	418	259
2009	188	102	196	112	223	140	607	354
2010	211	101	261	113	182	80	654	293
2011	181	91	198	86	194	103	573	280
2012	171	94	134	69	213	119	518	282
2013	170	100	189	110	274	169	633	379
2014	194	119	221	163	291	191	706	472
2015	226	120	265	162	297	182	788	464

Unités : nombre, million de F.CFP

## Financement des projets soutenus par Initiative Nouvelle-Calédonie [4]

	2013	2014	2015
Nombre de prêts d'honneur engagés	71	63	73
Montant total des prêts d'honneur engagés	115	117	152
Montant total des prêts bancaires associés	416	404	577

Unités : nombre, million de F.CFP